Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création de 1 forage d'exploitation d'eau pour le besoin de l'établissement d'élevage de bovins de l'E.A.R.L. DEMAEGDT au BOUT DE LA VILLE sur le territoire de la commune de BACQUEPUIS (27).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom DEMAEGDT Prénom Guillaume

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : E.A.R.L. DEMAEGDT

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : DEMAEGDT Guillaume, Gérant de l'E.A.R.L.

RCS / SIRET : 7 5 0 | 7 8 7 | 9 3 9 | 0 0 0 1 6 Forme juridique : E.A.R.L.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de 1 forage d'une profondeur de 120 m, selon les procédés Marteau-Fond-de-Trou et Rotary Eau au diamètre de foration F.254 mm de 0 à 35 m et de F.165 mm de 35 à 120 m (tubage/crépine PVC F.125/113 mm avec cimentation annulaire en tête jusqu'à 35 m/sol).

La réalisation et la complétion du forage seront de durée limitée (3-4 jours) et ne généreront pas de nuisances sonores durables (fonctionnement d'un compresseur).

Le forage projeté, implanté dans une prairie permanente, subhorizontale, propriété du sollicitant et jouxtant au N. son établissement d'élevage de bovins, n'aura au sol qu'une emprise de quelques m2 (tête de forage, dalle de propreté) et n'occasionnera pas de nuisances visuelles ni sonores (au fil de l'exploitation --> Pompe immergée 3-4").

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'E.A.R.L. DEMAEGDT établi 1 rue du Bout de la Ville à BACQUEPUIS (PISEUX - 27), établissement agricole de polyculture - élevage (Code NAF: 0150Z), souhaite faire réaliser un forage d'eau pour les besoins de son cheptel de bovins pour la production laitière qui compte actuellement 90 vaches laitières, 50 génisses et 40 veaux pour le renouvellement du cheptel.

Les besoins en eau de ce cheptel ont été évalués entre 3 010 m3/an et 5 180 m3/an, ou encore entre 8,30 m3/j à 14,20 m3/j et seraient satisfaits par un forage capable d'être exploité au débit technique escompté de 4 m3/h, soit encore pendant 2 h à 3 h 1/2 de pompages journaliers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Mise en place sur le site pour 2-3 jours d'une foreuse MFT et d'un compresseur d'air pour la réalisation de l'ouvrage.
Accumulation limitée autour de la tête de forage de cuttings sablo-argileux à crayeux qui seront évacués par le maître d'ouvrage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le suivi quantitatif des eaux brutes exhaurées sera opéré sur le forage par la mise en place d'un compteur volumétrique à l'exhaure.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il sera soumis à un Dossier déclaratif de création de forage avec notice d'incidence sur l'environnement au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement (qui sera établi par le bureau d'études géologiques: GéoSen).

CRT du foreur avec coupe technique de l'ouvrage définitif.

Aménagement de l'avant-puits/tête de forage conformément aux prescription de l'Arrêté du 11 septembre 2003.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
FORATION DE TETE : F.254 mm de 0 à 35 m (au moins jusqu'au mur de la formation de l'Argile à silex) Tube acier F.168/158 mm de 0 à 35 m + Cimentation annulaire à l'extrados FORATION F.165 mm de 35 à 120 m TUBAGE/CREPINES F.125/113 mm Cimentation à l'extrados de 0 à 40 m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Au Lieu-dit du BOUT DE LA VILLE à BACQUEPUIS (27)

Coordonnées Lambert 93
x = 556 785
y = 6 889 790
z # + 147,70 m NGF

Parcelle : 81 - A

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :
BACQUEPUIS (27).

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

-

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	NB : ZRE concernant la Nappe des formations albo-cénomaniennes sous-jacentes (Masse d'eau : 3218) qui 'est pas visée dans le cadre du présent projet de captage.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Craie blanche à silex d'âge séno-turonien (Masse d'eau : 3211).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Rabattement local temporaire et limité à quelques cm de la surface piézométrique de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le dossier de création de forage(s) avec notice d'incidence qui sera établi au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement comportera des chapitres d'évaluation de l'impact du projet sur la ressource en eau souterraine, sur les écoulements superficiels et sur les équilibres hydriques et biotiques des espaces naturels du patrimoine. Cette évaluation sera réalisée notamment par rapport au QMNA5 des cours d'eau locaux et avec la prise en compte des dispositions du SDAGE "Seine-Normandie" et du SAGE "Iton".
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le dispositif hydraulique des eaux brutes exhaurées par le forage devra garantir de façon absolue qu'il ne pourra-t-être mis en relation avec celui du réseau de distribution AEP.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Exploitation du forage définitif par pompe électrique immergée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Le prélèvement d'eau projeté par l'E.A.R.L. de LA FEUILLEUSE va se substituer à celui du réseau de distribution AEP.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Compte tenu des données collectées à la foration (entrées d'eau recoupées et qualité de ces eaux) et de celles qui seront recueillies, analysées et interprétées à la réalisation des pompages d'essai, les consignes d'exploitation de l'ouvrage devront être adaptées à sa productivité, voire modulées en fonction du degré d'incidence sur la ressource en eau superficielle et souterraine qui pourraient être générées par son exploitation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non - Le projet fera l'objet d'un dossier déclaratif de création de forage avec notice d'incidence au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement et le CRT de l'entreprise de forage permettra d'en fixer les modalités d'exploitation dans le respect des dispositions du SDAGE et du SAGE et de la préservation des espaces naturels du patrimoine naturel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 1 - A LA DEMANDE
ANNEXE 2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CADASTRALE
ANNEXE 3 - PHOTOGRAPHIES DU SITE DU PROJET
ANNEXE 4 - SITUATION DU PROJET PAR RAPPORT A LA ZONATION ENVIRONNEMENTALE
ANNEXE 5 - COUPE GEOLOGIQUE ET TECHNIQUE PREVISIONNELLE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à SAINT-MOLF le, 14 février 2018

Signature

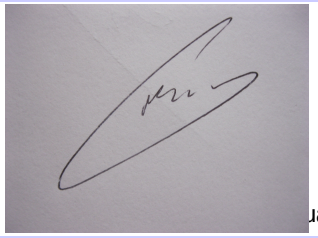

uant sur le cadre ci-dessus